



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 14 mars 2023.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	12
VOTANTS	15

**DATE DE LA
CONVOCAION**

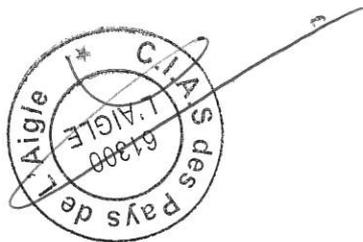
07/03/2023

OBJET

Aides exceptionnelles.

Acte reçu en préfecture le
23 mars 2023
Publié en ligne le
23 mars 2023
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du sept mars, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Elisabeth JOSSET, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU.

Pouvoirs : Alain BOUVIER, donne pouvoir à François CARBONELL
Hugo DUPONT donne pouvoir à Lucile JOUAUX
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

Absents excusés : Alain BOUVIER, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Paule KLYMKO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Absents : Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée qu'une aide financière a été accordée par la Commission Restreinte, depuis le 19 janvier 2023, pour un montant global de 471,99 €, soit quatre demandes au total.

Considérant la nécessité d'octroyer cette aide aux personnes indiquées sur le tableau ci-dessous, du fait de leur situation,

DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille A	L'Aigle	Facture de Taxi	150 €	ACCORD
Famille B	L'Aigle	Facture désencombrement logement	150 €	ACCORD <i>Annulé par le travailleur social</i>
Famille C	L'Aigle	Devis achat mobilier	119,99 €	ACCORD
Famille D	Rai	Facture de mutuelle et automobile	92,63 €	ACCORD Assurance automobile seulement de 52 € <i>Sous condition de fournir un justificatif du versement de 150 € de participation financière pour l'hébergement.</i>

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20230314-2023-03-14-012-A1
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Acte reçu en préfecture le
23 mars 2023
Publié en ligne le
23 mars 2023
Certifié exécutoire

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

VOTE : UNANIMITE

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

